

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

1. TITRE DE L'AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de l'occupation temporaire du domaine public pour le déploiement et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

2. ORGANISATEUR : Communauté de Communes Sud Vendée Littoral – Adresse : 107 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 85400 LUÇON. Tél : 02.51.97.64.64. – Représentant : M. Nicolas VANNIER, Président – Adresse du profil acheteur : www.marches-securises.fr

3. OBJET DE L'AMI : Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de susciter, d'identifier, de sélectionner des projets afin de permettre à des opérateurs économiques, susceptibles d'être intéressés par le déploiement d'infrastructures de recharge ouvertes au public pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le domaine public/domaine privé, ainsi que de services annexes le cas échéant, de se manifester afin de désigner l'un d'entre eux, dans le cadre de la présente procédure, comme occupant des domaines concernés.

Conformément aux mandats donnés par les Communes, le présent appel à manifestation d'intérêt vaut procédure de sélection préalable pour désigner l'occupant des dépendances du domaine public des Communes visées à l'article 3 de la présente consultation, conformément aux dispositions du Code de la propriété des personnes publiques et notamment de son article L.2122-1-2.

4. CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET BAUX CIVILS : Chaque commune sur le territoire conclura une convention d'occupation du domaine public avec l'opérateur sélectionné pour l'organisation de l'occupation des sites d'implantation relevant de son territoire. La sélection de l'opérateur donnera lieu à signature de baux civils lorsque les emprises foncières relèvent du domaine privé communal.

5. DUREE DES CONVENTIONS ET BAUX : Les conventions d'occupation du domaine public et les baux civils seront conclus pour une durée de 15 années à compter de la Mise en Service. La Mise en Service désigne la date à laquelle, après réalisation de tous les tests de mise en service, l'Installation est effectivement mise en service. La Mise en Service est constatée par un procès-verbal contradictoire signé par les Parties. La durée est fixée de manière à assurer l'amortissement des investissements.

6. LISTE DES SITES D'IMPLANTATION : Les sites d'implantation sont présentés en Annexe 3 de l'AMI.

7. REDEVANCE ET LOYER : Conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le candidat retenu à la suite du présent appel à manifestation d'intérêts verse une redevance d'occupation du domaine public, tenant compte des avantages de toutes natures procurés par l'occupation.

En outre, le candidat retenu à la suite du présent appel à manifestation d'intérêts verse également un loyer à la commune sur le territoire de laquelle est implantée une infrastructure de recharge ouverte au public pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, lorsque l'emplacement relève du domaine privé de la commune.

A cet effet, il appartient au candidat de proposer un montant de la redevance domaniale ou du loyer à verser à chaque gestionnaire, comprenant une part fixe et une part variable assise sur le chiffre d'affaires. Le candidat devra proposer une formule de révision de la partie fixe ainsi que sa fréquence.

8. LISTE DES DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT ET MODALITES DE DEPOT : La liste des documents à remettre par le candidat et les modalités de dépôt sont précisés à l'article 6 de l'AMI.

9. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS : Les critères de sélection sont précisés à l'article 7.1 de l'AMI.

10. DATE LIMITE DE REPONSE : La réponse au présent appel à manifestation d'intérêts est attendue avant le **Mercredi 10 juin 2026 à 12h00** sur la plateforme www.marches-securises.fr

11. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des propositions est de CENT-QUATRE-VINGTS (180) jours à compter de la date limite de réponse.

12. SERVICES OU LES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS : Les candidats sont invités à poser toute question relative à la présente consultation via le profil d'acheteur de la collectivité www.marches-securises.fr

13. SERVICES HABILITES A DONNER DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette - 44000 Nantes - Téléphone : 02.55.10.10.02. - Télécopie : 02.55.10.10.03. - Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr - Site internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>

14. INFORMATIONS DIVERSES : Le dossier déposé devra être complet, rédigé uniquement en langue française et en euro.

Après analyse des candidatures, l'EPCI se réserve la possibilité de négocier avec les trois premiers candidats du classement pour désigner l'opérateur retenu.

15. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le Mardi 28 avril 2026.